

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 28 Mars à 20 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Marcel JAEGER, Maire

Etaient présents : Valérie GUILLOUX, Benoît VANDERMERSCH, Anne JAEGER, Thomas MONGODIN, Rémy RIVOAL, Sophie PIEDOUE, Sophie Elodie D'HOINE, Martine MACE, Eva VADCARD

Secrétaire de séance : Valérie GUILLOUX

1. Comptes rendus des commissions :

- Aucune participation à une commission depuis la dernière réunion

2. Vote du budget :

Valérie GUILLOUX présente le compte administratif et le budget prévisionnel, qui ont été discutés avec la représentante du Trésor Public, Madame HUET.

N° 2022/03/01 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Le Compte Administratif 2021 présenté par Monsieur le Maire étant en concordance avec le Compte de Gestion 2021, il a été approuvé à l'unanimité. Conformément aux textes réglementaires, Monsieur le Maire n'a pas pris part à la discussion, ni au vote du compte administratif 2021.

N° 2022/03/02 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 :

Le Compte de Gestion 2021 dressé par le Receveur Municipal étant en concordance avec le Compte Administratif 2021 présenté par Monsieur le Maire, il a été approuvé à l'unanimité.

N° 2022/03/03 : AFFECTATION DES RESULTATS :

Après avoir entendu le compte administratif 2021 ce jour, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021.

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 478 499.37 €
- un déficit d'investissement de 17 286.85 €

Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat comme suit :

Investissement Dépenses : C/ 001 Déficit d'investissement : 17 286.85 €
Investissement Recettes : C/1068 Excédents de fonct. : 17 286.85 €
Fonctionnement Recettes : C/ 002 Excédent antérieur reporté : 478 499.37 €

N° 2022/03/04 : BUDGET PRIMITIF 2022 :

Le Budget Primitif 2022 a été approuvé à l'unanimité. Il s'équilibre ainsi :

- Investissement dépenses : 92 386.85 € - Investissement recettes : 92 386.85 €
- Fonctionnement dépenses : 584 123.52 € - Fonctionnement recettes : 584 123.52 €

N° 2022/03/05 : VOTE DES TAUX IMPOSITION 2022 :

Le conseil municipal a fixé les taux d'imposition 2022 comme suit :

Taxe d'habitation : 4.83 %
Taxe foncière (non bâti) : 18.57%
Taxe foncière (bâti) : 9.30 % + 22.10 % (part départementale) = 31.40 %

3. Organisations des élections présidentielles des 10 et 24 Avril 2022

- L'heure de clôture est cette fois 19 h

4. Projets sur le territoire de la commune : éolien et extension de la carrière des Aucrais :

* Projet d'extension de la carrière des Aucrais : Monsieur Marcel JAEGER a été invité à une réunion de la Communauté de Communes Cingal Suisse-Normande le 21 mars 2022 au sujet d'un projet sur la commune de Cintheaux

Les Aucrais sont gérés aujourd'hui par le groupe MEAC, qui est une filière d'OMYA dont le siège est en Suisse : leader mondial des "charges minérales" à base de carbonate de calcium. Le site représente une carrière sur les communes de Cauvicourt et Bretteville-le-Rabet (échéance d'exploitation fixée par arrêté préfectoral : 2028) et une usine de retraitement sur la commune d'Urville (pas de limite de date fixée par arrêté préfectoral, mais son existence est liée à l'approvisionnement par la carrière).

Le groupe vise un renouvellement de l'arrêté préfectoral en 2027 et commence à chercher de nouveaux gisements, car celui des Aucrais serait épuisé en 2032. Il envisage des achats de terrains et a fait plusieurs hypothèses, dont 2 sont privilégiées. La zone 5 nous concernerait directement. Il touche la N.158, face à la rue de la Forge, avec une pointe en haut à gauche à hauteur du cimetière militaire canadien. Il s'agira d'une carrière à ciel ouvert, où pourront être extraits 10 millions de tonnes sur 40 ans.

Jacky Lehujeur, présent hier, a rappelé que le PLUI ne comportait pas d'informations sur les carrières.

* Eolien : Un nouveau groupe s'est manifesté, SIEMENS GAMESA, dont une représentante est venue à la mairie le 22 mars. Notre position n'a pas changé : nous ne nous prononcerons sur les projets qu'une fois que nous aurons des informations précises et chiffrées sur ce que cela implique concrètement pour la commune. Nous aurons sans doute une enquête d'utilité publique en 2023.

5. Informations sur les projets du Comité des fêtes :

- Le Comité des fêtes prévoit d'organiser le méchoui traditionnel le 18 septembre. Il va procéder à l'évacuation du vieux matériel (ancienne tente, tables et bancs vermoulus).

6. Questions diverses :

- Accord pour le devis de 60€ de Monsieur Cédric LABBE, couvreur, pour la pose d'ardoises.

Vu par le Maire de la commune de Cintheaux pour être affiché le 05 Avril 2022 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Cintheaux, le 05 Avril 2022
Le Maire
Marcel JAEGER

 